

# Entrer dans la prière

Comment entrer dans la prière ? C'est une drôle de question. Si un moine vous répondait, il vous dirait que l'idéal serait de n'en jamais sortir, tant il est vrai que les spirituels les plus « élevés » vivent l'entièreté de leur vie comme une prière. Chaque instant, chaque action, chaque relation... Tout est vécu en union à Dieu, la vie n'est alors que prière.

Mais vous et moi, nous sommes souvent loin du compte. Nous entrons parfois dans la prière et nous en sortons (parfois plus vite qu'il ne faudrait ou que nous ne le voudrions).

Entrer dans la prière, c'est un peu entrer dans notre âme. D'ailleurs sainte Thérèse d'Avila avertissait : « Ne croyons pas que nous entrerons au Ciel, avant d'être entrés dans notre âme ».

Seulement voilà, encore faut-il que nous sachions vraiment que nous avons une âme. Nous vivons si souvent à la surface de nous-mêmes ! Encore faut-il en trouver ou retrouver le chemin !

Comment trouver le chemin ? A mon avis, il faut oser le silence et l'immobilité : « un silence sans solitude »



et une sorte d'immobilité qui peut s'atteindre même en marchant. Entrer dans la prière, c'est comme tout, cela s'apprend. Et l'on ne connaît bien que ce que l'on pratique.

Il faut se laisser apprivoiser par le silence et avoir enfin l'audace de ne plus rien faire. Pour nous autres chrétiens, c'est alors l'histoire d'une rencontre qui commence ou qui reprend son cours.

Quand on ressent que sa vie, soudain se met à l'unisson d'une réalité plus profonde... on sait, on sent qu'on n'a plus rien à faire. « Ça joue tout seul, de l'intérieur ».

Entrer dans la prière, c'est juste un rendez-vous. Il faut consentir à donner de son temps, à offrir de sa vie. Et nous découvrons alors que Dieu est ici ; et qu'il est inutile de le chercher ailleurs, parce que ce n'est pas lui qui est absent, c'est nous.

Père Claude Herbach +  
Curé de la paroisse Notre-Dame du Bourbonnais

## Vœux du diocèse 2020



Monseigneur Laurent Percerou, Evêque de Moulins,  
présentera ses vœux au Diocèse,

**Dimanche 12 Janvier 2020, à 15h**

**Espace Claude Capdevielle  
Rue Joliot Curie - 03390 MONTMARAULT**  
Animation par les services diocésains

**SOYEZ TOUS LES bienvenus !**

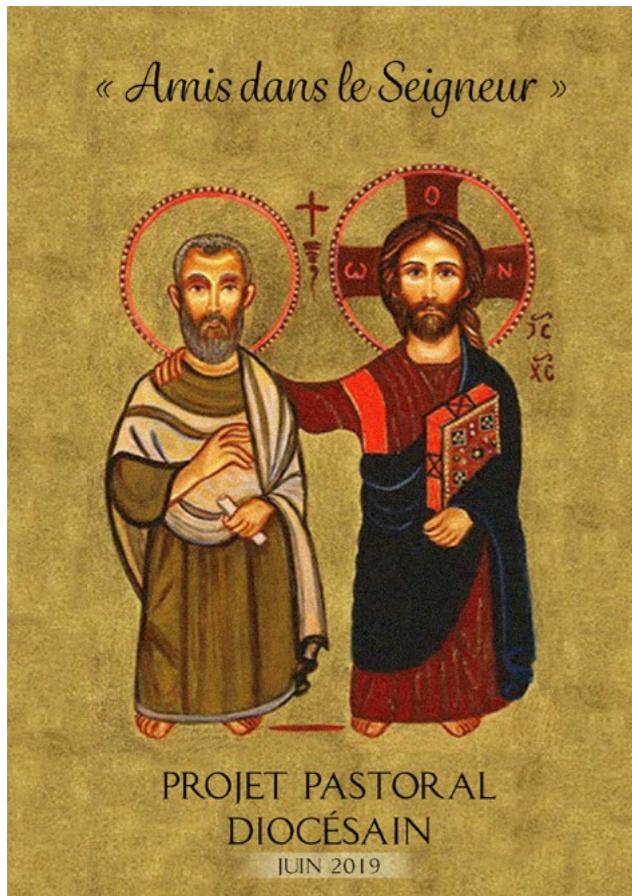
# Le Projet Pastoral Diocésain

## Et maintenant ?

Le 30 juin dernier, notre évêque Mgr Percerou a promulgué le Projet Pastoral Diocésain « Amis dans le Seigneur » lors de la messe à la Cathédrale de Moulins. Au cours de son homélie, nous entendions cette invitation : « Frères et sœurs, ce projet pastoral, au-delà des orientations pratiques, qu'il nous donne, n'a qu'une ambition, aider chacun de nous [...] à être ces « messagers » capables de permettre la rencontre du Christ comme l'Ami, le frère et le sauveur ». S'ensuivent deux conditions fondamentales : l'audace de témoigner et qu'en Eglise nous vivions de cette amitié du Christ.

Ce cadre étant donné, il s'agit pour chaque diocésain de lire, de travailler, d'échanger autour du projet pour en choisir les orientations missionnaires les plus pertinentes et adaptées à la vie de telle ou telle paroisse, de tel mouvement d'Eglise...

Pendant les mois de septembre, octobre et novembre, Mgr Percerou et moi-même avons sillonné les paroisses du diocèse pour présenter la démarche et le projet pastoral. Ces rencontres ont été l'occasion de rencontrer



Lire le projet pastoral diocésain de Mgr Percerou

[www.catholique-moulins.fr](http://www.catholique-moulins.fr)

### Priorités de Mgr Percerou

Parmi toutes les propositions liées aux orientations missionnaires, notre évêque nous donne quelques priorités qu'il considère plus urgentes pour l'annonce de l'Évangile et la vitalité de notre Église diocésaine :

#### ■ CRÉER, SOUTENIR ET ANIMER DES ÉQUIPES RELAIS DE PROXIMITÉ

Il s'agit de chrétiens identifiés dans les villages ou les quartiers qui ont le souci de manifester la présence de l'Église à tous.

#### ■ FORMER À L'ACCUEIL ET À L'ÉCOUTE

Beaucoup de personnes frappent aux portes de l'Église pour des demandes ou des conseils. La qualité de notre accueil et de notre écoute est signe de l'accueil et de l'écoute du Christ lui-même.

#### ■ DONNER AUX JEUNES TOUTE LEUR PLACE DANS LA VIE PAROISSIALE

C'est une invitation à rendre les jeunes plus acteurs dans la vie de nos communautés parce qu'ils sont « l'avenir du monde et l'espérance de l'Église ».

#### ■ ACCOMPAGNER LES COUPLES ET LES FAMILLES DANS LEURS DIVERSITÉS

Peut-être plus encore aujourd'hui qu'hier, couples et familles demandent à être accompagnés par l'Église et cherchent des repères structurants.

A chacun, à chaque groupe, mouvement ou paroisse de s'approprier désormais ce projet pastoral diocésain et de lui donner vie.

non seulement celles et ceux qui ont été acteurs pendant ces dix-huit mois de réflexion, ceux qui ont participé à la journée de Montmarault, mais aussi toutes celles et ceux qui ont le désir, l'audace de s'engager dans la transformation missionnaire de l'Eglise dans le Bourbonnais.

S'il peut être tentant de ne lire que la deuxième partie du document concernant les neuf orientations missionnaires en passant sur la première partie, ce serait oublier quels sont les fondements de la démarche à laquelle Mgr Percerou nous convie. Les choix pastoraux, les orientations missionnaires ne prennent tout leur sens, que si nous sommes convaincus que nous devons d'abord être « Amis dans le Seigneur ».

Père Jean-Philippe Morin +  
Vicaire général diocèse de Moulins



# « Celui qui doit venir »

À juste titre, la période de l'Avent est associée dans nos esprits à l'idée d'attente. Quant à l'origine latine du mot, elle nous montre que cette attente n'est pas vaine, mais correspond à une venue (adventus). Les lectures liturgiques des dimanches de l'Avent nous le font découvrir.

**Qui vient ?** La question posée par Jean-Baptiste du fond de sa prison : « Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » (3<sup>e</sup> dimanche) est une invitation à ne pas vivre passivement ces quatre semaines, mais à nous interroger sur l'identité profonde de Celui que nous attendons : « celui qui vient derrière moi est plus fort que moi », dit Jean-Baptiste (2<sup>e</sup> dimanche) ; « l'enfant vient de l'Esprit-Saint » précise l'ange (4<sup>e</sup> dimanche) ; « Voici votre Dieu : Il vient lui-même et va vous sauver », annonce le prophète Isaïe (3<sup>e</sup> dimanche).

**Quand vient-il ?** Si nous faisons mémoire de la venue passée de Jésus à Bethléem, c'est pour découvrir qu'il est toujours présent, aujourd'hui, à nos côtés (« Emmanuel : Dieu-avec-nous » - 4<sup>e</sup> dimanche) ; et qu'il revient

dra dans la gloire, à la fin des temps : « le Royaume des Cieux est tout proche » (2<sup>e</sup> dimanche) ; « Veillez donc, car vous ne savez pas quel jour votre Seigneur vient » (1<sup>e</sup> dimanche).

**Comment attendre Celui qui vient ?** Tel un veilleur à la recherche des premières lueurs de l'aurore, le chrétien est invité à scruter les signes actuels de la présence de Dieu (« Veillez donc ! »). Plus encore : à la venue de Jésus en notre monde doit également correspondre notre propre mouvement vers lui : « Venez ! montons à la montagne du Seigneur ! Qu'il nous enseigne ses chemins, et nous irons par ses sentiers. Venez ! Marchons à la lumière du Seigneur ! » (Is 2 – 1<sup>e</sup> dimanche).

Avec le temps de l'Avent s'ouvre donc pour nous un véritable chemin spirituel, au cours duquel doit se creuser en nous le désir de Dieu. Ne manquons pas le rendez-vous, mais souhaitons que notre attente s'achève dans la joie de la rencontre avec « Celui qui vient nous sauver »

Père Yves Molin +  
Vicaire Notre-Dame des Sources

#PDOSSIER PMA

# Regard Chrétien sur la PMA

Dans un avis du 21 septembre 2019, l'Académie de médecine parle, à propos de la PMA pour toutes les femmes, d'« une rupture anthropologique majeure » et émet de ce fait un avis réservé. Agnès Buzin, ministre de la santé y répond en parlant d'un « avis peut-être un peu daté ». Sur le fond, nous pouvons nous demander s'il s'agit d'un problème de santé dès lors que ces femmes ne souffrent pas d'une pathologie somatique mais font un choix qui les met dans une situation de stérilité sociale (opposée ici à la stérilité biologique). Nous voici d'emblée au cœur de la question, la réponse de la ministre témoignant d'une forme d'idéologie du progrès.

Du point de vue de la psychologie clinique, il est nécessaire d'opérer une distinction de fond entre ce qui existe, ce qui est de fait, ce que la loi autorise et rend légal et possible du fait du financement public, là où certaines argumentations entretiennent de la confusion. Il y a des femmes qui ont à dessein (c'est autre chose qu'une femme quittée par un homme qui n'assume pas la paternité) un enfant d'un homme de rencontre et qui l'é élèvent seules. Il y a des femmes homosexuelles qui font un enfant par une relation passagère, par insémination artificielle « artisanale » ou en allant à l'étranger pour une PMA. Cela existe et les enfants ne vont pas forcément plus mal que d'autres nés dans des familles dysfonctionnelles, violentes, disloquées, l'argument a été rabâché. De fait, cela est et la loi a à en tenir compte : la société à accompagner si besoin de chacun, même si

l'existant (du fait de la liberté individuelle et éventuellement des accidents de la vie) n'est pas forcément le souhaitable (ce qui est précisément l'un des enjeux du projet de loi).

C'est tout autre chose que la loi permette cela et donne les moyens financiers, via la sécurité sociale, pour que des femmes seules qui entendent le rester ou des femmes en couple homosexuel puissent être enceintes. Le projet de loi va instituer des enfants sans père, c'est-à-dire, au fond, instituer que la fécondité n'a pas besoin des hommes, juste de quelques spermatozoïdes, question qui revient dans le même projet de loi autour de la question de l'accès à ses origines : manière de dire que, quand même, l'enfant ne peut pas entièrement se passer du père, cet enfant qui devra attendre d'être devenu adulte pour accéder non à ses origines, terme trop flou, mais à des informations sur le donneur de sperme.

Dans une perspective plus large, ce projet de loi s'inscrit dans la logique d'une société mue par une individualisation libérale-libertaire qui tend à déconstruire, voire à détruire, les différentes formes du lien social, que ce soit dans la famille ou, dans un autre registre, au travail (cf. l'uberisation de celui-ci), là où ces formes de liens, articulées à une pensée de la différence, structurantes pour chaque individu et pour la société, auraient au contraire besoin d'être soutenus.

Jean-Marc Talpin  
Responsable des aumôneries de l'enseignement public

# Loi bio-éthique : PMA pour toutes

Le 24 juillet dernier a été présenté, en Conseil des ministres, le projet de réforme de la loi de bioéthique. Parmi les différentes mesures qui sont annoncées, la plus médiatique concerne l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules plus couramment appelée « PMA pour toutes ».

Pour ses promoteurs, il s'agit de mettre fin à une discrimination dont seraient victimes certaines femmes. Pour ses opposants, en revanche, la PMA pour toutes recèle un danger, celui d'ouvrir la porte de la marchandisation des êtres et des corps humains.

Malheureusement, ces inquiétudes sont fondées.

Lors des premières lois de bioéthique, le législateur a pourtant cherché à respecter un certain ordre naturel en organisant le cadre juridique de la PMA de telle manière que la naissance de l'enfant ne trahisse pas le secret de sa conception. Pour parvenir à cet objectif, deux principes, toujours en vigueur, ont été posés. D'une part, le recours à la PMA suppose la preuve médicale d'une infertilité pathologique ou d'un risque de transmission d'une maladie grave. Ce critère thérapeutique justifie que les couples de femmes ou les femmes seules en soient exclues, sans que l'on puisse y voir une atteinte au principe d'égalité. D'autre part, lorsque la PMA est un succès, ses effets sont organisés autour d'un principe, celui de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Avec la PMA pour toutes, cette organisation est purement et simplement remise en cause. On jette aux oubliettes le critère thérapeutique. De ce fait, de nombreuses interrogations s'invitent dans le débat. Par exemple, si les couples de femmes sont autorisés à bénéficier d'une PMA non thérapeutique, doit-on – par souci d'égalité – autoriser les couples hétérosexuels fertiles à y recourir (notamment pour choisir le sexe ou la couleur des yeux de leur enfant) ? Ce questionnement évoque l'idée d'un marché de la procréation – déjà en place dans plusieurs parties du globe – dans lequel l'enfant sur mesure n'est plus une utopie. Qu'en sera-t-il, également, du recours à l'assurance-maladie ? La Ministre de la santé l'a assuré : la PMA pour toutes sera remboursée. Une nouvelle charge pour la Sécurité sociale dont la dette ne cesse de s'accroître. Pour éviter que la situation ne s'aggrave encore, devra-t-on choisir de dérembourser certains traitements médicaux ou d'alourdir les cotisations ? A l'heure où le choix a été fait de retirer l'homéopathie des produits remboursés, tout semble possible. Face à la pénurie de gamètes qui va encore s'amplifier (aujourd'hui, les délais d'attente vont de 10 mois à 2 ans pour un don de sperme et de 18 mois à 3 ans pour un don d'ovocyte) devra-t-on se résoudre à rémunérer les « fournisseurs » de gamètes ? (Par expérience, on sait que cela se pratique dans la plupart des pays qui ont libéralisé la PMA. Seuls la Belgique et le Canada ont maintenu le principe de gratuité... mais achètent 80% de leurs besoins à leurs voisins). Dans l'aff



firmative, devra-t-on appliquer la même solution au don d'organe, en particulier lorsque celui-ci est susceptible de sauver une vie ?

Mais surtout, la PMA pour toutes pose la question de la survie, en droit français, du principe de l'intérêt de l'enfant. En effet, la réforme de la PMA s'accompagnera nécessairement d'une réforme du droit de la filiation, c'est-à-dire de l'ensemble des règles dont le rôle est d'établir l'ascendance maternelle et / ou paternelle de l'enfant. Traditionnellement, ces règles sont, dans la mesure du possible, calquées sur la filiation biologique : par principe, la mère est la femme qui accouche et le père est, selon la situation du couple parental, l'époux ou le compagnon de celle-ci. Lorsque l'enfant est issu d'une PMA, ces règles s'appliquent, y compris en cas de recours à un tiers donneur. Cet ensemble normatif, est d'ordre public, ceci afin de garantir la stabilité de la situation de l'enfant.

Or, avec la PMA pour toutes, on laisse de côté les aspects biologiques au profit du concept de « projet parental », alors même que les droits de l'enfant devraient prévaloir sur les choix parentaux. In fine, l'objectif est d'institutionnaliser la filiation sans père en permettant de l'écartier délibérément et définitivement. En effet, pour que l'édifice tienne, il est fort probable qu'il s'accompagne d'un interdit légal, celui d'avoir un père. Cet interdit se matérialisera au travers de l'impossibilité, pour l'enfant, de contester le second lien de filiation maternelle et d'effectuer une action en recherche de paternité.

Afin de parvenir à cet objectif, deux options sont envisagées par le gouvernement. La première vise à créer une sous-catégorie du droit de la filiation dans lesquels les principes de droit commun seraient écartés. Cette option préserve notre droit de la filiation mais introduit une inégalité insoutenable entre les enfants selon leur mode de procréation. La seconde est plus radicale : il s'agit purement et simplement d'abroger l'ensemble de nos principes afin d'y substituer une filiation créée par la seule volonté. Dans ce cas de figure, la filiation de tous les enfants serait fragilisée car dépendante d'une

volonté par nature fragile et versatile. Quelle que soit l'option suivie, la réforme envisagée est incompatible avec le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. En effet, selon celui-ci, l'enfant est avant tout une personne titulaire de droits ce qui signifie, notamment, que son statut ne peut être remis en cause par le fait d'une volonté extérieure, y compris celle qui provient de son ou ses parent(s). Pourtant, en imposant le concept de projet parental comme fondement de la filiation, c'est cette solution qui est privilégiée. Autrement dit, avec la PMA

pour toutes, la filiation de l'enfant devient un élément contractuel comme un autre. De là à ce que l'enfant lui-même soit abaissé au rang d'objet contractuel, il n'y a qu'un pas qui pourra être franchi allègrement dès que la PMA pour toutes sera de droit positif.

Anne Gilson-Maes,  
juriste et paroissienne de Saint-François-Xavier de Cormontreuil (diocèse de Reims)

Source : site internet diocèse de Reims

[Consulter le dossier PMA sur le site du diocèse](#)

[www.catholique-moulins.fr](http://www.catholique-moulins.fr)

## Quel monde voulons-nous pour demain ?

Conférence de Mgr Bozo, évêque de Limoges, le 16 octobre 2019 à la Maison Saint-Paul

Mgr BOZO, évêque de Limoges et membre du groupe de travail « Eglise et bioéthique » de la Conférence des Évêques de France est intervenu le mercredi 16 octobre 2019 à Moulins pour exposer la position de l'Eglise par rapport à la loi de bioéthique votée en première lecture à l'assemblée nationale le mardi 15 octobre. Quelques aspects à retenir de son intervention.

Ce que nous, chrétiens, pouvons faire, c'est tenter de traduire en langage accessible à la raison, la vision de l'homme que nous héritons de la révélation biblique. Parce qu'elle rejoint ce que la raison peut accueillir. Par exemple cette centralité de la personne humaine dont parlait le Pape, l'idée que l'homme est porteur d'une dignité absolue, qu'il y a en lui quelque chose d'indisponible, que son corps, sa vie, sa mort ne sont pas disponibles... L'idée principale, c'est que « Les chrétiens voient de l'humain de plein droit là où les autres n'en voient pas encore ou n'en voient déjà plus.

Je voudrais soulever rapidement quelques questions éthiques posées par la PMA en l'état actuel de la législation. Pour une fin bonne : donner la vie, on emploie des moyens qu'il faut connaître :

- En dissociant l'acte conjugal et la procréation, on change de registre. **L'embryon dépend non plus de la nature, mais de décisions humaines.** Il devient évidemment plus facilement manipulable.
- Le prélèvement d'ovocytes nécessite un traitement hormonal, une intervention chirurgicale... Souffrance, rapport au corps. Une PMA, c'est 17 % de chances de succès. Remboursement par la Sécurité sociale à hauteur de 4 tentatives (parfois dévastateur...).
- Pour obtenir la naissance d'un enfant par PMA (je ne parle pas de l'insémination artificielle, mais de la FIV-ETE), on fabrique en moyenne 18 embryons. (222 000 embryons congelés environ fin 2015). Conservés pendant 5 ans avant d'être donnés pour un couple stérile, utilisés pour la recherche ou détruits.
- Le Conseil constitutionnel en 1994 affirme le respect

de l'être humain dès le commencement de sa vie. Mais autorise une discrimination entre les embryons in vivo et les embryons in vitro, qui deviennent des êtres d'inégale dignité. Les embryons in vitro ne devront leur survie qu'à un projet parental. Sinon, ils peuvent être détruits ou utilisés pour la recherche, c'est à dire... détruits.

■ La logique de sélection est déjà présente, depuis l'évaluation morphologique jusqu'au DPI. Cette sélection entraîne le refus de toute anomalie, la recherche de l'enfant conforme, bref l'eugénisme.

**Conclusion : Quel monde voulons-nous pour demain ?**

■ Dans la devise républicaine, la loi semble capable de garantir liberté et égalité, qui sont profondément liés à la culture individualiste ambiante. **Comment peut-elle garantir plus de fraternité ? Comment peut-elle œuvrer au souci des plus faibles, des plus vulnérables ?**

■ Question du désir (désir d'enfant) et de la limite... **La limite permet au désir de devenir responsable, de vivre en relation, elle nous permet de devenir davantage humains...**

■ La grande Espérance, c'est pour nous la vie en Dieu. Nous croyons que la Providence, à travers une histoire compliquée et difficilement déchiffrable, conduit l'humanité vers ce terme bienheureux. Voilà pourquoi nous ne sommes pas abattus, nous sommes les grands vainqueurs en celui qui nous a aimés. **Cette grande Espérance nous donne la paix.** Elle ne nous dissuade pas de nous engager dans les combats d'ici-bas pour un monde meilleur, au contraire elle nous en fait le devoir plus impératif. C'est lorsque nous oublions la perspective de l'éternité que nous manquons au temps présent.

Père Jean-Philippe Morin +  
Vicaire général diocèse de Moulins

[Ecouter ou ré-écouter sur le site du diocèse la conférence de Mgr Bozo](#)

<http://bit.ly/conf-mgr-bozo>

# A L'ACE, des jeunes en pleine action



Photo : Mathilde Deléris

Les jeunes sont parfois critiqués : toujours sur leur téléphone... ils ne s'engagent pas...

Pourtant, certains d'entre eux se retrouvent régulièrement à l'ACE (Action Catholique des Enfants, anciennement Coeurs Vaillants - Ames Vaillantes). Ce Mouvement d'Église et d'Education Populaire, association loi 1901, s'adresse à tous, filles et garçons, de 6 à 17 ans, sans distinction de nationalité, de religion, de condition sociale ou d'appartenance culturelle, et propose une expérience humaine et spirituelle où chacun a sa place. Il invite les enfants à vivre, croire, agir avec d'autres pour grandir et se construire.

Ainsi, les jeunes du groupe des Top Ados (13-17 ans) de Montluçon élaborent des projets qu'ils vivent ensemble et avec d'autres, sessions qui sont porteuses de solidarité, de fraternité, de joie.

Il y a 3 ans, sur le thème de l'environnement, les jeunes ont lancé une collecte de déchets, fabriqué et vendu des objets confectionnés à partir de récupérations, les fonds ayant été reversés par la suite à une association de défense de l'environnement.

Il y a 2 ans, dans le but de participer au pèlerinage diocésain à Lourdes et se mettre au service des malades, les jeunes de l'ACE ont organisé 2 soirées cabaret (confection du repas, service, animation). Chacun d'entre eux a été profondément marqué par ce pèlerinage : quels témoignages poignants nous avons reçu lors de leur soirée-retour de Lourdes !

L'an passé, sur le thème de l'enfance, les jeunes de l'ACE ont organisé rencontres et partage avec des enfants hospitalisés à Montluçon et participé au financement de repas pour une école de Madagascar.

Le thème d'année du mouvement est **Meilleur qu'hier**. Nul doute que ces jeunes le seront...

Mathilde Deléris  
Responsable de l'ACE sur le secteur de Montluçon

## La parole à une accompagnatrice :

**Monique** : « Jésus est vivant au cœur de chacun, dans ce que chacun met au service de l'autre, pour moi c'est un lieu d'émerveillement. C'est cadeau pour l'Eglise et pour le monde.»

## La parole aux jeunes :

**Timothée** : « Quand on fait des projets, les idées viennent de nous et non des adultes. Comme ce sont nos choix, on y met plus de cœur. On s'investit vraiment ».

**Alexandra** : « Dans ce groupe, je peux être vraiment moi-même. Je participe aux TOP ADOS pour me retrouver avec mes amis et aussi pour penser à autre chose, m'évader de mes soucis personnels. Maintenant je suis moins timide et fière d'apporter du bien autour de moi. Pouvoir redonner le sourire me rend heureuse.».

**Louanne** : « Dans ce groupe, je peux exprimer ma foi. A l'école, c'est difficile. A partir du moment où l'on se soucie de l'autre ça a un lien avec la foi ».

**Sandy** : « On a de la chance, il y a des adultes qui s'intéressent à nous ».

**Elise** : « Grâce à nos actions, il existe une grande complicité entre nous, on partage beaucoup de choses ensemble ».

**Lucile** : « C'est un plaisir de se retrouver dans la bonne humeur et de vivre des moments joyeux ».

**Laëtitia** : « Je suis venue grâce à une amie et je ne regrette pas ».



Photos : Damien Keller, musée de Souvigny

# Journées clunisiennes à Souvigny

Samedi 19 octobre 2019, une « première » !

25 années après la création à Souvigny de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC), Souvigny s'est retrouvée au coeur d'une dynamique de 300 sites clunisiens en Auvergne (2000 en Europe), inaugurant une série d'autres Journées clunisiennes qui se préparent (Lavoûte-Chilhac, Sauxillanges, etc...). Souvigny, porte d'entrée Nord de chemins pédestres à promouvoir et à animer, reliant les sites par une itinérance douce dans le but à la fois touristique et culturel. « Un grand moment qui fera date », disait le président de l'Association des Chemins de Cluny en Auvergne, l'un des cinq co-organisateurs. Les marches de la matinée furent animées par les Amis de Saint Jacques en Bourbonnais, pendant que les non marcheurs suivaient la visite guidée de la prieurale, puis appréciaient, avant le pique-nique, l'animation de Patrick Regnault, venu avec ses deux vielles.

Le moment rare et émouvant fut, après la conférence de Daniel-Odon Hurel sur saint Benoît, cette prestation exceptionnelle de deux chantres et du grand orgue : une immersion musicale, à partir de l'Antiphonaire de Souvigny (1779) et de l'orgue Clicquot (1782), telle que nous pouvons l'imaginer dans l'église prieurale de Souvigny à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une heure d'alternance de plain-chant et de subtils jeux d'orgue, fruit de quelques mois de recherches et de travail. Bertrand Dutour de Salvart et Daniel-Odon Hurel, avec Jean-Luc Perrot à l'orgue, restituèrent les hymnes des saints Mayeul et Odilon, des saints Benoît, Pierre et Paul. Cet art en dialogue, à l'éveil de l'âme spirituelle du lieu, invitait chacun sur des chemins d'intériorité, à réharmoniser son humanité, et à ouvrir de nouveaux horizons de fraternité.

Christiane Keller  
Coordinatrice Art culture & foi / Souvigny sanctuaire



Chers donateurs,

Merci pour vos dons qui contribuent à soutenir l'Eglise !

Aujourd'hui nous avons encore besoin de vous pour réunir les 36% manquants avant le 31 décembre.

Merci beaucoup !



le Denier

## #AGENDA

**MAISON SAINT-PAUL**  
Diocèse de Moulins

- Hébergement •
- Restauration •
- Salles de réunions •

20 rue Colombeau – 03000 Moulins  
Tél : 04 70 35 10 50  
accueil-maisondiocesaine@moulins.catholique.fr

*Veillée de prière*  
Communauté de l'Emmanuel

Vend. 6 décembre 2019  
à Saint-Pourçain

Abbaye de Chantelle

**VENDREDIS LITURGIQUES**

<https://abbaye.benedictines-chantelle.com/>

*Marche des Choeurs*  
Les Amis de Saint Jacques en Bourbonnais

Dim. 17 nov à Souvigny

Orgue & Musique Sacrée  
à VICHY  
Saison 2019

Dim. 15 déc - Concert de Noël  
Eglise Saint-Louis - Vichy

Goûter à la Parole de Dieu selon la tradition orale  
Mar. 12 nov 2019 à Cusset  
Jeu. 19 nov à Montmarault

M<sup>r</sup> Laurent Percerou invite les 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup>  
à la Maison Diocésaine Saint-Paul, Moulins

**Partage ta joie**  
**Partage ta foi !**  
23 & 24 NOVEMBRE 2019

Festival des jeunes 2019

« Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir! »

Actes 20, 35

Abbaye de Chantelle

**WEEKEND**  
POUR LES OBLATS

<https://abbaye.benedictines-chantelle.com/>

Vend. 15 au dim. 17 nov 2019

Pèlerinage en Terre Sainte

Du Vend. 15 au Vend. 22/11/2019

→ Retrouvez l'intégralité de l'**AGENDA** sur le site du diocèse [catholique-moulins.fr](http://catholique-moulins.fr)



Xavier de Soultrait, pilote moto, 6<sup>ème</sup> du Dakar 2019,  
donateur au Denier de l'Église.



**FRANCHISSEONS ENSEMBLE  
LA LIGNE D'ARRIVÉE**  
de la collecte du Denier 2019

POUR FAIRE UN DON, RDV SUR LE SITE INTERNET DU DIOCÈSE  
[WWW.CATHOLIQUE-MOULINS.FR](http://WWW.CATHOLIQUE-MOULINS.FR)